

### EDITORIAL

Le 12 février dernier, l'Institut des Experts-Comptables (IEC) fêtait son 25ème anniversaire. Cette commémoration fut l'occasion de se souvenir de ceux qui ont cru au développement de cet Institut, mais aussi l'occasion de s'interroger sur l'avenir de la profession.

La présence à cette cérémonie de représentants importants du monde politique et industriel témoigne, s'il en était nécessaire, de l'intérêt porté à notre profession.

Nul doute en effet que l'expert-comptable est amené à évoluer dans son rôle de conseiller privilégié de l'entreprise et d'interlocuteur vis-à-vis des diverses administrations. L'évolution des référentiels comptables vers une norme internationale (IFRS), les modifications de la définition de la PME et par là même les obligations de dépôt des comptes annuels prônés par la Commission Européenne, sont autant de sujets pour lesquels l'IEC joue son rôle de représentant et de défenseur de la profession.

C'est donc au nom du conseil d'administration de la CBCEC Liège que je souhaite à l'IEC un excellent anniversaire !

Durant ce mois de février est intervenue une autre date importante : le 23/02/2010, jour de notre assemblée générale ordinaire. Lors de cette assemblée, il a été décidé de maintenir la cotisation à 35 €.

En outre, la commission du bulletin qui était présidée par Maurice Zieleniec depuis sept ans, le sera désormais par M Christophe Kreevels, Maurice ayant souhaité prendre un peu de recul. Le conseil d'administration remercie Maurice pour le travail accompli durant cette période et pour son dévouement sans faille. Nous souhaitons aussi à Christophe beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction.

**Yves DRAPIER**  
Président

### SOMMAIRE

#### page 1

Editorial  
Mot de la Directrice :  
Remerciements

#### page 2

Les filières de formation

#### pages 3-8

Actualités TVA :  
« modification du lieu des  
prestations de services »

#### Trimestriel N° 01/2010

CHAMBRE BELGE  
DES COMPTABLES  
& EXPERTS-COMPTABLES  
rue Saint-Nicolas 70  
4000 LIÈGE

- GRATUIT -

Découvrez votre  
Bulletin Info en ligne...

@ vos souris !

[www.cbcec.be](http://www.cbcec.be)

→ Union professionnelle

→ Bulletins CBCEC Info

Les auteurs, la rédaction et l'éditeur  
veillent à la fiabilité des informations  
publiées, lesquelles ne pourraient  
toutefois engager leur responsabilité.



### REMERCIEMENTS...

Le temps passe vite.... Cela fait déjà 10 ans que Joseph Dejardin prenait la direction de l'école, succédant dans cette fonction à Henri Lafosse.

Dix années pendant lesquelles beaucoup de changements sont intervenus : l'instauration des cours du jour, la formation en alternance, le diplôme de bachelier (en collaboration avec l'ESA). Des bouleversements qu'il a fallu, et qu'il faut encore, anticiper, suivre et gérer...

L'école est un milieu enrichissant et attachant, mais également difficile et exigeant du fait de la multiplicité des intervenants.

Joseph a occupé cette fonction pendant presque dix années et aura marqué de son empreinte quelques générations d'élèves....Il aura sans cesse été présent durant cette période, défendant sans relâche la particularité de notre enseignement.

Merci Joseph, pour ton dévouement et le temps que tu as consacré à notre école !

**Ecole CBCEC Liège**

## VITE RES DE FORMATION...

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Nous commençons déjà une nouvelle année civile, ce qui signifie que la fin de l'année scolaire se rapproche. En vue de préparer notre prochaine rentrée, il m'a paru utile de rappeler la nouvelle structure des formations dispensées à l'école et plus particulièrement des options disponibles.

Le cycle comptable se déroule sur trois années en cours du jour et sur quatre années en cours du soir. Dans la dernière année de ce cycle, les élèves doivent choisir une option : fiscalité ou gestion. Les cours de l'option choisie se détaillent comme suit (ils sont à ajouter aux heures du tronc commun) :

OPTION FISCALITE		OPTION GESTION	
Droit d'enregistrement et de succession	40 h	Comptabilité analytique approfondie	40 h
ISOC complément	40 h	Banque et finance	60 h
Fiscalité européenne	40 h	Eléments de stratégie commerciale	50 h
Pratique de la TVA	50 h	Gestion des ressources humaines	50 h
Impôt des personnes morales et des non résidents	20 h	Planification stratégique de l'entreprise	40 h
Planification fiscale	20 h		
Procédures fiscales	30 h		
<b>Total</b>	<b>240 h</b>	<b>Total</b>	<b>240 h</b>

Il s'agit donc de deux orientations radicalement différentes, complétant toutes deux utilement la formation du tronc commun.

Les cycles supérieurs d'expertise comptable (i) et de conseil fiscal (ii) se donnent dorénavant sur deux années.

(i) Le programme du cycle d'expertise comptable se présente comme suit :

1ère année		2ème année	
Impôt des personnes physiques	32 h	Normes juridiques et professionnelles	16 h
Fiscalité régionale et locale	12 h	Principes généraux de droit fiscal belge	16 h
Droit des sociétés	24 h	Impôt des sociétés	32 h
Emprunts – assurances	40 h	TVA	32 h
Normes IAS-IFRS	32 h	Comptabilité des sociétés	40 h
Législation sociale des indépendants	12 h	Principes de droit fiscal européen et international	20 h

+ cours de l'option non suivie dans le cycle comptable (gestion ou fiscalité)	240 h	Evaluation, reprise, transmission d'entreprises	40 h
		Comptabilité analytique	24 h
		Contrôle externe	75 h
		Contrôle interne et gestion des risques	40 h
		Consolidation	32 h
		Analyse des comptes annuels	24 h
<b>Total</b>	<b>392 h</b>	<b>Total</b>	<b>391 h</b>

Ce cycle se clôture toujours par deux travaux de fin d'études : un en contrôle interne et externe et l'autre en comptabilité analytique et budgétaire.

(ii) Le programme du cycle de conseil fiscal se présente comme suit :

1ère année		2ème année	
Impôt des personnes physiques	96 h	Normes juridiques et professionnelles	16 h
Principes généraux de droit fiscal belge	16 h	Fiscalité régionale et locale	12 h
Droit des sociétés	24 h	Impôt des sociétés	120 h
+ cours d'option fiscalité identiques à ceux du cycle comptable (dispense possible en fonction du cycle inférieur suivi)	240 h	Principes de droit fiscal européen et international	40 h
		TVA	60 h
		Normes IAS-IFRS	32 h
		Douanes et accises	16 h
		Législation sociale des indépendants	12 h
		Consolidation	32 h
		Recours et poursuites	20 h
<b>Total</b>	<b>376 h</b>	<b>Total</b>	<b>360 h</b>

Ce cycle se clôture par un travail de fin d'études dans une des matières fiscales principales.

Les deux cycles supérieurs sont accessibles avec un diplôme de bachelier (CBCEC/ESA ou autre), un diplôme de graduat en comptabilité ou un diplôme universitaire.

Tous nos cours sont dispensés par des professionnels qui pratiquent (ou ont pratiqué) la matière qu'ils (elles) enseignent, ce qui garantit à nos élèves des formations parfaitement adaptées aux exigences du marché.

**Evelyne FAIDHERBE**

Directrice des cours